

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2019

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (9) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (7) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AVENA), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme MIELLE (représentée par M. JORROT), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 20 mars 2019.

Délibération n° : 03-2019

Objet : Attribution de subventions aux associations – exercice 2019

Diverses associations sollicitent le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention. Il s'agit des associations suivantes :

- ⇒ Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) : participer à l'effort d'insertion sociale logement, emploi, formation, démarches administratives, accès au permis de conduire...) des personnes admises ou ayant été admises dans le Service d'Aide Sociale à l'Enfance, pupilles de l'Etat ou autres situations – plus de 16 ans.
- ⇒ ASCS Balzac : promouvoir la participation de ses adhérents à l'animation globale de la Maison Maladière et du quartier. En lien avec la Maison Maladière, elle organise des activités collectives dans les domaines socio-culturel et sportif.
- ⇒ COALLIA : accueillir et informer le demandeur d'asile des démarches à entreprendre concernant l'admission au séjour, la procédure de demande d'asile, les droits sociaux. Prendre en charge les besoins urgents. Effectuer sa domiciliation. Suivre les personnes après leur notification définitive (débouté ou réfugié).
- ⇒ Croix Rouge Française – délégation locale de Dijon Métropole : assurer le Samu Social qui permet, sous forme d'une structure mobile, d'aller au devant des personnes les plus désocialisées, leur proposer une écoute, une collation avant de conduire celles qui l'acceptent dans un foyer d'accueil.
- ⇒ Envie d'aller plus loin avec mon handicap : aider les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap physique et promouvoir leur accessibilité – Activités et animations dans le cadre de la semaine nationale du handicap.
- ⇒ OPAD – l'Association des seniors dijonnais : proposer aux dijonnais de 55 ans et plus des activités diversifiées (sportives, socioculturelles, artistiques, techniques, intergénérationnelles, loisirs, ...).

⇒ Organisation du centre de promesses du Téléthon : organiser le centre téléphonique régional de Dijon destiné à collecter les promesses de dons et les transmettre au centre national. A cette occasion, mettre à la disposition des bénévoles d'astreinte téléphonique un buffet leur permettant de se restaurer pendant les trois jours.

⇒ Restaurants du Cœur, relais du Cœur : aider, soulager et accompagner les personnes les plus défavorisées, principalement dans le domaine alimentaire.

⇒ SDAT – Centre d'Aide à l'Insertion : prendre en charge les personnes lourdement désocialisées (personnes asociales, très marginalisées, ayant un comportement agressif et violent) qui nécessitent un accompagnement social adapté en lien avec les services psychiatriques, la police, la justice et les municipalités.

⇒ SEDAP : mener des missions d'accueil, de diagnostic, de soins, d'accompagnement, de prévention, de formation, de ressources et de réduction des risques, plus particulièrement pour l'action « échange de seringues ».

⇒ UDCCAS 21 : dynamiser, consolider le réseau de ses adhérents, lui apporter un appui dans la mise en œuvre de projets, organiser des temps de partage d'expériences, d'informations et de formations.

⇒ UNIDOM 21 : apporter une aide professionnelle au domicile des familles et des personnes afin de leur permettre de surmonter des difficultés passagères, de recouvrer une autonomie physique et/ou sociale. Mener des actions préventives favorisant le maintien au foyer des membres de la famille, des enfants notamment, et éviter le placement des personnes âgées en établissement.

Un tableau récapitulatif de ces demandes est joint à cette délibération.

Le montant total des subventions proposées s'élève à 601 000 € au titre de l'exercice 2019.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident les montants des subventions proposés à verser aux associations citées ;
- disent que les sommes seront prélevées chapitre 65, nature 6574 ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale et à signer le document définitif.

Adoptée (Madame GINDRE et Madame TENENBAUM ne participent pas au vote en raison de leur implication).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20190327-3-2019-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019